



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Algeriens

Question écrite n° 48002

Texte de la question

M. Yves Bonnet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les récents propos tenus par le docteur Said Lahlali, député élu du front islamique du salut, et membre de la délégation parlementaire du FIS à l'étranger, dans certains médias français. Celui-ci a en effet pris la parole et la plume pour faire état de la position du FIS au regard des dernières violences qui ont eu cours en Algérie. Si les propos tenus par le docteur Said Lahlali s'inscrivent dans la droite ligne de la politique de terreur de ce mouvement, le fait que l'auteur de ceux-ci disposerait d'une autorisation administrative de séjour sur le territoire français ne pourrait qu'inspirer émotion et indignation, quand on sait qu'il prône la lutte armée contre le gouvernement algérien et ceux qu'il considère comme ses alliés, la France au premier chef. Il lui demande de confirmer ou d'infirmer la présence sur le territoire national de M. Lahlali.

Données clés

Auteur : [M. Bonnet Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48002

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 642